



Le Président de la Commission
Régionale de la Piste

A Saint-Paul, le 21 mars 2017

COMMISSION REGIONALE DE CYCLISME SUR PISTE

COMMUNIQUE

**AFIN DE GARANTIR UN CRÉNEAU D'ÉCHAUFFEMENT EFFICACE ET EN TOUTE SÉCURITÉ AVANT LA COMPÉTITION,
UN CHEF DE PISTE SERA MIS EN PLACE DÈS LA COUPE RÉGIONALE PISTE DU DIMANCHE 26 MARS 2017.**

Le chef de piste aura pour rôle d'assurer la sécurité de tous sur la piste, (vérification port du casque et gants), gérer le flux entrant et sortant, contrôler le bon comportement du coureur sur la piste.

Le chef de piste contrôlera également les règles fondamentales (ci-dessous) à respecter sur piste :

- ❖ Il sera demandé à chaque coureur de s'assurer impérativement du bon état de ses pneus, du bon collage de ses boyaux et de vérifier la pression de gonflage.
- ❖ Pour tout entraînement à allure modérée, il vous sera demandé de rouler en file indienne au-dessus de la ligne bleue médiane (ligne des stayers).
- ❖ Tout échauffement à allure de course (déblocage, test, etc..) se fera entre la ligne noire et rouge (couloir des sprinters). Ne jamais dépasser par l'intérieur un coureur, sauf si celui-ci roule à la ligne bleue et que l'on roule en bas de la piste, entre la ligne noire et rouge.
- ❖ Le coureur qui veut s'écarter à l'entrée d'un virage, doit regarder derrière lui et s'assurer qu'une autre file n'est pas entrain de doubler. Dans ce cas, il prolonge son relais pour permettre un dépassement en toute sécurité. Un bon nombre de coureurs ont pris l'habitude de signaler leur manœuvre par « un coup de coude » avec le bras droit au moment où ils s'écarterent. Ce signal ne **DIMINUE EN RIEN** les risques d'accidents. Il est donc préférable de regarder derrière soi avant de s'écarter.
- ❖ **INTERDICTION** de cracher et de se moucher sur la piste.
- ❖ Les bouteilles de boissons sont interdites sur le vélo ou dans les poches du maillot.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION FEDERALE

SÉCURITÉ

3.1.011 - En toutes circonstances, que ce soit avant, pendant et après la compétition, ou dans le cadre d'une simple promenade autour de la piste, **le port du casque doit être exigé de tout cycliste se trouvant sur la piste**, y compris sur l'anneau de sécurité. **Le port des gants de sécurité est obligatoire sur piste**

COMPORTEMENT DU COUREUR

3.2.002 - Les coureurs doivent s'abstenir de toute entente et de toute manœuvre ou mouvement susceptible de fausser le déroulement ou le résultat de la course.

De plus, les coureurs roulants sur la piste doivent en tout temps être en plein contrôle de la bicyclette et avoir au moins une main sur le guidon (ou le cintre supplémentaire).

3.2.005 - Les coureurs ne peuvent porter aucun objet sur eux ou sur leur bicyclette qui pourrait tomber sur la piste. Ils ne peuvent porter ni utiliser en piste aucun appareil de musique ou système de liaison radio. De plus, tout dispositif électronique avec affichage (par exemple : compteur de vitesse ou de puissance) doit être masqué de sorte qu'il ne soit pas consultable par les coureurs.

Bien sportivement,

Le Président de la CR de la Piste

O. BOYER